



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

Arrêté n° 2018-508

fixant la composition du Conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : INTE0500833A du 29 novembre 2005 portant organisation du Conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CDDSPV);

Vu l'arrêté n° 2018-551 du 17 mai 2018 de Monsieur le Préfet du Jura fixant la liste départementale des représentants de l'administration pouvant être appelés à siéger au CDDSPV ;

Vu l'arrêté n° 2018-552 du 17 mai 2018 de Monsieur le Préfet du Jura fixant la liste départementale des représentants des sapeurs-pompiers volontaires pouvant être appelés à siéger au CDDSPV ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué par Monsieur le Préfet du Jura pour déterminer la composition du CDDSPV pour l'affaire concernant le l'Adjudant-Chef SATURNIN Jean-Christophe, affecté au centre d'incendie et de secours de Saint-Claude, en date du 17 mai 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition du Conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires saisie de l'affaire concernant l'Adjudant-Chef Jean-Christophe SATURNIN, affecté au centre d'incendie et de secours de Saint-Claude, est fixée comme suit :

- Représentants de l'administration :

TITULAIRES
Bernard AMIENS
Françoise VESPA
Chantal TORCK
Daniel BOURGEOIS
SUPPLEANTS
Jacky FAIVRE
René MOLIN
Céline TROSSAT
Jean-Charles GROSDIDIER

- Représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

TITULAIRES
Capitaine Stéphane GRILLOT
Lieutenant Didier AUBERT
Adjudant-Chef Jacques DELCEY
Adjudant-Chef Florent ELME
SUPPLEANTS
Capitaine Michel LADANT
Capitaine Hervé GINDRE
Adjudant Jérémy LAGRANGE
Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ

Article 3 : Le Conseil de discipline siégera le 26 juin 2018 à 19h30, à la Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **24 MAI 2018**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental,



Colonel Hors classe Hervé JACQUIN